



Bureau de la synthèse budgétaire (F1)

OBJET : Projet de budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2014

2014 DF 1004 G

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif du Département de Paris pour 2014 que vous avez adopté lors de la séance du Conseil de Paris des 16, 17 et 18 décembre 2013 s'élevait :

- pour le budget d'investissement
 - ✓ à 1 465 M€ pour les autorisations de programme ;
 - ✓ à 290 M€ pour les crédits de paiement,
- pour le budget de fonctionnement à 3 191 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
 - ✓ à 1 213 M€ pour les autorisations de programme ;
 - ✓ à 378 M€ pour les crédits de paiement.
- le budget de fonctionnement à 3 237 M€.

Ce budget supplémentaire intègre les résultats du compte administratif de l'exercice 2013 que vous avez adopté à la séance de juin dernier.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘
⌘ ⌘ ⌘
⌘

SOMMAIRE

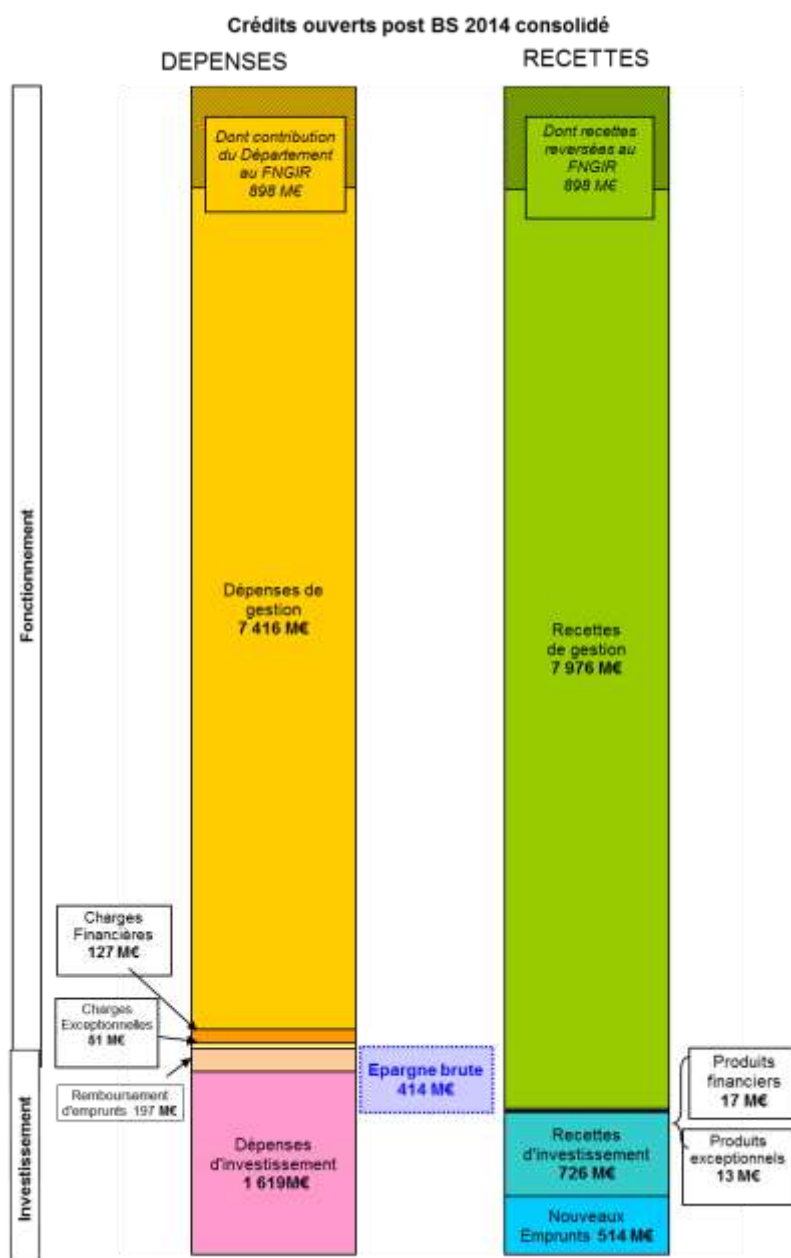
1^{ÈRE} PARTIE – LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014	
TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L’EQUILIBRE DU BS 2014.....	
SOUS-TITRE I – L’ÉQUILIBRE GÉNÉRAL	
SOUS-TITRE II – PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES	
TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....	
2^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT.....	
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	
SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME PROPOSÉES A CADUCITÉ.....	
SOUS-TITRE II – AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES	
SOUS-TITRE III – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....	
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT	
SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES	
SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D’ORDRE	
3^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT	
TITRE I – LES RECETTES	
TITRE II – LES DÉPENSES.....	
4^{ÈME} PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS.....	
PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE	
(Document budgétaire)	
PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE	
(Individualisation des autorisations de programme)	

1^{ère} Partie : LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2014

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L’EQUILIBRE DU BS 2014

A// L’équilibre général du BS 2014

Le projet de BS 2014 vise à ajuster le budget primitif voté de façon à tenir compte de l’exécution constatée sur les postes décrits ci-après, et prévoit des inscriptions d’ordre technique. La reprise du résultat de fonctionnement à hauteur de 113,96 M€ permet, une fois couvert le besoin d’inscriptions supplémentaires, d’autofinancer 60,53 M€ de dépenses additionnelles d’investissement. S’y ajoutent 86,74 M€ de recettes d’investissement ; l’autofinancement ainsi dégagé permet de couvrir l’intégralité du besoin de financement en investissement, si bien que l’autorisation d’emprunt demeure inchangée, limitée à 514,23 M€ (soit le montant du BP).



B// L'évolution des grands postes de dépenses et recettes

▪ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement font l'objet de 147,27 M€ d'inscriptions additionnelles, soit une augmentation de 10,34 % par rapport au BP 2014.

Les inscriptions nouvelles pour les **dépenses de travaux** sont de **115,32 M€** par rapport au budget primitif. 83 M€ y sont inscrits pour l'opération des Halles au vu du rythme d'avancement des chantiers, 8,50 M€ sont proposés pour l'avancée du garage Pouchet et la remise en état du 40 rue du Louvre dans le cadre du schéma directeur des implantations administratives, 5,00 M€ pour les créations et rénovations des équipements scolaires, 4,00 M€ pour les créations de crèches ainsi que 2,50 M€ pour les équipements sportifs.

Par ajustement aux prévisions d'exécution, les **subventions d'équipement** présentent une variation à la baisse de **18,63 M€**.

Les **dépenses d'acquisitions** présentent une inscription complémentaire de **44,57 M€**. Les acquisitions de foncier et d'emprises publiques représentent notamment 36,51 M€ de ce montant, principalement pour les équipements des ZAC Paris Rive Gauche et Clichy-Batignolles. S'y ajoutent 0,92 M€ pour l'accélération du renouvellement des corbeilles de rue et l'acquisition de souffleuses électriques pour moderniser le nettoyage des rues, 1 M€ pour l'équipement des crèches et 0,5 M€ au titre du schéma directeur des implantations administratives.

Les **autres dépenses réelles d'investissement** évoluent de **6,01 M€**, dont 3,28 M€ d'ajustement des comptes de tiers.

Par ailleurs, 106,49 M€ strictement équilibrés en dépenses et en recettes sont inscrits pour la passation des écritures comptables liées au compte foncier et aux opérations d'urbanisme, ainsi que 47,95 M€ de restes à réaliser.

▪ Les recettes d'investissement

Les recettes nouvelles d'investissement s'élèvent à 86,74 M€, soit + 13,57 % par rapport au BP 2014.

Les **subventions d'équipement et dotations** perçues sont en hausse de **21,26 M€**, avec notamment les participations perçues dans le cadre de l'opération Clichy-Batignolles pour 18,76 M€, principalement de l'Etat.

Le produit des **immobilisations financières et remboursements de prêts** augmente de **50,68 M€**, avec l'inscription des soldes d'échéanciers des cessions de Paris Rive Gauche et de Clichy-Batignolles.

Les **autres recettes réelles d'investissement** progressent de **14,81 M€**, sur les comptes de tiers.

▪ Les dépenses de fonctionnement

Les inscriptions proposées pour les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 70,93 M€, soit une augmentation de 1,07 % par rapport au BP 2014 net du FNGIR.

Les **dépenses sociales hors charges à caractère général** progressent de **12,23 M€**. Cette inscription à la hausse est principalement liée aux dépenses supplémentaires relatives aux RSA (+ 10,43 M€ par rapport au BP 2014) directement liées à la progression du nombre de bénéficiaires et à l'ajustement des frais d'hébergement des personnes âgées et handicapées (+ 4,29 M€).

Les **dépenses de péréquation** font l'objet d'une inscription de **5,74 M€** supplémentaires. Conformément aux montants notifiés pour l'exercice 2014, les contributions de la collectivité parisienne au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et au Fonds de solidarité pour les départements de la région d'Ile-de-France (FDRIF) sont majorées à hauteur, respectivement, de 4,15 M€ et 1,60 M€.

Les **charges à caractère général** sont en augmentation de **49,22 M€** par rapport à l'inscription au BP 2014, donc 25,52 M€ de restes à réaliser (dépenses engagées juridiquement mais non mandatées, et n'ayant pu être rattachées à l'exercice 2013). Un transfert de 5,79 M€ est prévu pour le lancement de marchés en substitution d'appels à projet pour les ateliers périscolaires de l'année scolaire 2014-2015. Ce transfert est neutre budgétairement (le montant des subventions étant réduit d'autant). L'inscription au titre des fluides est majorée de 5,43 M€ compte tenu de l'augmentation des prix de l'énergie et du fait de l'ouverture de nouveaux équipements. Les charges relatives à l'aide sociale à l'enfance progressent également de 3,20 M€, cette hausse portant principalement sur l'augmentation des frais d'intérim.

Les **contributions** de la collectivité parisienne évoluent légèrement. Une inscription de 1,00 M€ supplémentaire est proposée pour la contribution versée à la préfecture de Police.

Les **subventions** versées par la collectivité parisienne sont en diminution de 10,31 M€. Les subventions versées aux caisses des écoles sont minorées de 4,90 M€ sous l'effet d'un recalage au taux de fréquentation réel constaté. Les subventions versées dans le cadre des appels à projet éducatifs sont également en diminution de 5,79 M€ (même transfert que susmentionné).

Les inscriptions au titre des **charges exceptionnelles** augmentent de 9,02 M€ par rapport au BP 2014. 5,00 M€ supplémentaires sont notamment inscrits pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs, émis sur des comptes de tiers pour des interventions sur la voirie.

▪ Les recettes de fonctionnement

Les inscriptions proposées pour les recettes de fonctionnement s'élèvent à 131,46 M€, soit une hausse de 1,85 % par rapport au BP 2014 net du FNGIR.

La reprise du résultat de la section de fonctionnement constaté au CA 2013 après affectation à la section d'investissement s'élève à hauteur de 113,96 M€.

Les **subventions et participations** augmentent de 0,25 M€.

Les **autres recettes courantes de fonctionnement** sont en hausse de 16,75 M€, dont 12,7 M€ au titre des travaux de voirie correspondant à l'annulation de mandats sur exercices antérieurs (en lien avec l'inscription de 5,00 M€ prévue en dépenses).

Enfin, les **produits exceptionnels** progressent de 0,50 M€ en raison de la prévision à la hausse des recettes à percevoir au titre du mécénat pour l'animation des Berges de Seine.

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Précision méthodologique :

Les secteurs présentés correspondent aux fonctions définies par les instructions budgétaires et comptables M14 et M52. Ils consolident les budgets de la Ville et du Département.

De plus, ils sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière.

- Aménagement, Services Urbains et Environnement

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement progressent de 7,15 M€ (dont 5,00 M€ au titre des régularisations sur les anciens comptes de tiers).

Les **recettes de fonctionnement** consacrées à cette politique évoluent de 13,47 M€ (dont 12,70 M€ au titre des régularisations sur les anciens comptes de tiers).

Les **dépenses d'investissement** pour l'aménagement de l'espace public représentent l'essentiel des inscriptions additionnelles du budget supplémentaire, avec 135,92 M€.

Elles concernent d'abord l'ajustement des crédits ouverts à l'avancée opérationnelle du chantier des Halles, avec 83 M€ alloués. 39,03 M€ sont inscrits pour les acquisitions et participations dans le cadre des opérations d'aménagement urbaines, notamment l'avancée de Clichy-Batignolles et de Paris Rive Gauche. S'y ajoutent 3,39 M€ dont 2,46 M€ d'inscriptions nouvelles au titre des aménagements de voirie concourant aux opérations d'aménagement, nets d'ajustements sur les comptes de tiers, et 0,92 M€ pour l'accélération du renouvellement des corbeilles de rue et l'acquisition de souffleuses mécaniques.

Les nouvelles **recettes d'investissement** représentent 83,49 M€, dont 69,39 M€ relèvent des recettes d'urbanisme, qui compensent d'autant les crédits ouverts pour la politique d'aménagement urbain.

- Services Généraux

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées aux services généraux progressent de 46,72 M€ par rapport au BP 2014. 24,49 M€ sont inscrits au titre des restes à réaliser de l'année 2013. Parmi les principaux ajustements figurent également : 5,74 M€ au titre des dépenses de péréquation, 5,43 M€ au titre des fluides, 3,48 M€ pour les dotations aux ESA et 1,68 M€ pour le compte locatif.

Les **recettes de fonctionnement** sont majorées de 57,17 M€.

Les **dépenses d'investissement** sont minorées de 2,97 M€.

Les **recettes d'investissement** consistent essentiellement en 60,53 M€ d'autofinancement volontaire.

- Aide Sociale et Solidarité

Les **dépenses de fonctionnement** dédiées à l'aide sociale et à la solidarité progressent de 15,43 M€ essentiellement en raison de l'ajustement de l'inscription du RSA du fait de la hausse du nombre de bénéficiaires (+ 10,00 M€) et de la hausse de l'aide à l'hébergement des personnes handicapées (+ 7,50 M€), ces inscriptions à la hausse étant par ailleurs partiellement compensées par des restitutions.

Les **dépenses d'investissement** progressent de 1,27 M€, dont 1,00 M€ en faveur des travaux de PMI et 0,27 M€ d'ajustement sur compte de tiers.

Les **recettes d'investissement** évoluent de 4,27 M€, principalement par ajustement de comptes de tiers.

- **Famille**

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la famille augmentent de 0,15 M€ pour l'entretien et la sécurisation des équipements.

Les **dépenses d'investissement** progressent de 4,19 M€, dont 4,00 M€ pour les créations d'équipement de petite enfance (qui, avec le 1,00 M€ alloué aux PMI, représentent un effort en faveur de la famille au sens large de 5,00 M€) et 0,19 M€ d'ajustement de compte de tiers.

- **Sport et jeunesse**

Les **dépenses de fonctionnement** relatives au sport et à la jeunesse sont ajustées de 1,27 M€ dont 0,35 M€ pour la location de créneaux horaires et 0,15 M€ pour les ateliers bleus sportifs dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, et 0,27 M€ pour le renouvellement du marché de billetterie du PSG (soit une baisse d'un tiers par rapport à 2013).

Les **dépenses d'investissement** progressent de 1,27 M€, dont 1,00 M€ en faveur des travaux d'entretien et de rénovation des équipements de la PMI et 0,27 M€ d'ajustement sur compte de tiers.

Les **recettes d'investissement** évoluent de 4,27 M€, principalement par ajustement de comptes de tiers.

- **Enseignement et Formation**

Les **dépenses de fonctionnement** inscrites pour l'enseignement et la formation diminuent de 2,86 M€ essentiellement sous l'effet de la minoration de 5,81 M€ de la subvention versée aux caisses des écoles, après ajustement au niveau de la fréquentation constatée.

Une inscription de 0,19 M€ de **recettes de fonctionnement** supplémentaires est également prévue.

Les **dépenses d'investissement** progressent de 6,35 M€, dont 5,00 M€ pour l'avancée des chantiers des écoles et collèges et 1,35 M€ d'ajustement sur compte de tiers.

Les **recettes d'investissement** progressent de 10,80 M€, pour les comptes de tiers.

- **Sécurité**

Les **dépenses de fonctionnement** prévues pour la sécurité sont en hausse de 1,67 M€ dont 1,00 M€ pour la contribution à la Préfecture de Police (réforme de la catégorie C) et 0,67 M€ pour les frais de gardiennage.

- **Logement :**

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées au logement augmentent de 0,68 M€.

- **Développement Économique**

Les **dépenses de fonctionnement** dédiées au développement économique sont ajustées de 0,60 M€ au titre des frais de formation des apprentis.

- **Culture**

Les **dépenses de fonctionnement** inscrites pour la culture sont majorées de 0,12 M€ dont 0,10 M€ au titre de la Nuit Blanche (équilibré en recettes) et 0,10 M€ au titre du 70^{ème} anniversaire de la Libération.

Les **recettes de fonctionnement** augmentent de 0,10 M€.

Les **recettes d'investissement** progressent de 0,25 M€.

Au titre de l'équilibre du BS, il est à ajouter aux recettes de fonctionnement le montant du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2013 après affectation soit 113,96 M€. L'autofinancement dégagé s'élève ainsi à 60,53 M€, hors opérations d'ordre.

2^{ème} Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

A l'issue du budget primitif adopté lors du Conseil de Paris de décembre 2013, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2014 sont établies à :

- 1 465,02 M€ pour les autorisations de programme ;
- 289,55 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

A l'occasion du budget supplémentaire, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- 4,87 M€ pour les autorisations de programme (dont 1,02 M€ portent sur des opérations d'ordre) ;
- 88,20 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues).

Tout d'abord, ce budget supplémentaire étant la première décision modificative de l'année 2014, il est procédé aux opérations techniques d'annulation des autorisations de programme, prévues dans le cadre de la clôture de l'exercice 2013, à hauteur de 5,39 M€ en dépenses et 0,30 M€ en recettes.

Par ailleurs, de nouvelles inscriptions d'autorisations de programme sont proposées pour la poursuite de projets en cours à hauteur de 3,86 M€ en dépenses et 0,70 M€ en recettes. S'y ajoutent 1,02 M€ équilibrés en dépenses et en recettes pour les opérations d'ordre.

Enfin, le budget supplémentaire présente, en crédits de paiement pour l'exercice, 2,41 M€ d'inscriptions nouvelles. S'y ajoute la couverture du besoin de financement issu du résultat de l'exercice précédent (83,02 M€) ainsi que des dépenses d'ordre (2,77 M€ en dépenses et 2,55 M€ en recettes).

Les autorisations de programme

Les inscriptions portent sur - 0,51 M€ en dépenses, dont 4,87 M€ d'inscriptions nouvelles minorées par 5,39 M€ d'annulations d'autorisations de programme, et 1,42 M€ en recettes, dont 1,72 M€ d'inscriptions nouvelles desquelles il convient de soustraire de 0,30 M€ d'autorisations de programme caduques.

Les autorisations de programme proposées à caducité

Le passage à caducité des autorisations de programme porte sur des opérations arrivant à leur terme ou sur le reliquat de dépenses d'investissement récurrentes. Les montants annulés correspondent à la part des autorisations de programme n'ayant pas été engagées comptablement.

La définition des autorisations de programme proposées à caducité découle de l'application du

règlement budgétaire et financier voté par le Conseil de Paris et d'un dialogue entre les services opérationnels et financiers.

Il est ainsi proposé la caducité de 5,39 M€ d'autorisations de programme en dépenses et de 0,30 M€ en recettes.

Mission	Libellé	AP caduques BS 2014	
		Dépenses	Recettes
34000	Action sociale, enfance et santé	-5 072 597,85	
40000	Affaires culturelles	-100 620,13	
65000	Logement et habitat	-9 617,96	
80000	Affaires scolaires	-186 132,13	
Missions organiques		-5 368 968,07	0,00
90001	Etudes	-103,47	-150 000,00
90010	Subventions d'équipement	-17 886,03	-151 045,00
Missions transversales		-17 989,50	-301 045,00
TOTAL GENERAL		-5 386 957,57	-301 045,00

Dépenses

En dépenses, les annulations se répartissent entre 0,37 M€ sur autorisations de programme de plan (programmation annuelle récurrente) et 5,02 M€ sur autorisations de programme de projets achevés.

ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ..... - 5,07 M€

La principale annulation porte sur le reliquat du projet de service social polyvalent du 163 avenue d'Italie (13^{ème}), pour 4,75 M€, ainsi que sur le solde de l'agence du service d'accueil familial départemental de Bourg-la-Reine pour 0,99 M€.

Les millésimes anciens des autorisations de programme de plan portant sur l'entretien et l'équipement des équipements sociaux sont portés à caducité pour un reliquat de 0,23 M€.

AFFAIRES SCOLAIRES - 0,19 M€

La caducité proposée porte sur le reliquat d'anciennes autorisations de programme, votées en 2007.

AFFAIRES CULTURELLES - 0,10 M€

0,10 M€ est proposé à l'annulation pour les autorisations de programme récurrentes des archives départementales, antérieures à 2010.

Recettes

En recettes, l'annulation de 0,30 M€ concerne uniquement des millésimes anciens d'autorisations de plan.

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT..... - 0,15 M€

La caducité porte sur le millésime 2011 de l'autorisation de programme dédiée aux pôles de compétitivité.

ETUDES - 0,15 M€

L'annulation porte sur le solde d'une autorisation de programme d'ordre pour la réintégration des frais d'études et d'insertion.

Les autorisations de programme nouvelles

Les inscriptions suivantes sont proposées :

- 3,86 M€ d'autorisations de programme nouvelles ;
- 1,02 M€ pour la couverture d'opérations d'ordre, équilibrées.

Elles sont accompagnées de 0,70 M€ d'inscriptions en recettes pour les opérations réelles et 1,02 M€ en opérations d'ordre, en miroir des dépenses.

Type	Autorisations de programme BS 2014	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	3 855 000	700 000
Opérations d'ordre	1 017 856	1 017 856
TOTAL GENERAL	4 872 856	1 717 856

Elles se répartissent ainsi entre les différentes missions du Département :

Mission	Libellés	Autorisations de programme BS 2014	
		Dépenses	Recettes
05000	Systèmes et technologies de l'information	200 000	0
34000	Action sociale, enfance et santé	1 035 000	700 000
40000	Affaires culturelles	30 000	0
80000	Affaires scolaires	1 300 000	0
Missions organiques		2 565 000	700 000
90000	Dons et legs	17 856	17 856
90005	Schéma directeur informatique	-200 000	0
90006	Compte foncier	1 500 000	1 000 000
90010	Subventions d'équipement	990 000	0
Missions transversales		2 307 856	1 017 856
TOTAL GENERAL		4 872 856	1 717 856

Missions organiques

Les missions organiques correspondent aux politiques mises en œuvre par les différentes directions du Département.

2,57 M€ d'autorisations de programme complémentaires sont proposées dans ce champ, sur opérations réelles, notamment les inscriptions détaillées ci-dessous.

AFFAIRES SCOLAIRES 1,30 M€

Ce montant couvre notamment une inscription de 1,27 M€ pour des travaux de confortation du collège Condorcet (8^{ème}).

ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ 1,04 M€

Une dépense de 1 M€ est autorisée pour le projet de centre dentaire du secteur Binet (18^{ème}).

En recettes, une autorisation de programme d'ordre est ouverte à hauteur de 0,7 M€ pour le remboursement d'avances du CASVP.

Missions transversales

Les inscriptions proposées sur ces missions concernent 1,29 M€ d'opérations réelles en dépenses et 1,02 M€ équilibrés en dépenses et recettes pour des opérations d'ordre.

COMPTE FONCIER 1,50 M€

Un complément d'autorisation de programme de 0,5 M€ est ouvert pour la couverture des frais de notaires associés aux opérations foncières.

Par ailleurs, 1 M€ équilibré en dépenses et recettes est inscrit pour les écritures d'ordre nécessaires aux valorisations patrimoniales des cessions et acquisitions.

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT 0,99 M€

0,6 M€ est inscrit pour individualiser les subventions prévention et lien social.

Un complément de 0,21 M€ est proposé à l'autorisation de programme de la subvention au CASVP, pour engager le solde de la restructuration de l'EHPAD Harmonie.

Enfin, 0,18 € est proposé pour les études relatives au projet de ligne de tramway T9.

Situation des autorisations de programme en cours

Lors de l'adoption du budget primitif pour 2014 au Conseil de Paris de décembre 2013, le montant net cumulé d'autorisations de programme en cours s'élevait à 1,27 Md€, auquel s'est ajouté le vote de 0,20 Md€ d'autorisations de programme nouvelles.

L'adoption du compte administratif pour 2013 lors de la séance du juin a soustrait 0,25 Md€ de ce montant, par constatation des montants mandatés et des termes de l'exercice 2013, qu'il convient d'intégrer.

Après le vote du présent budget supplémentaire, le montant net cumulé des autorisations de programme (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élèvera à 1,21 Md€.

	Dépenses	Recettes
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote du CA 2013	1 213 272 760,67	718 696 571,61
BS 2014		
AP caduques	-5 386 957,57	-301 045,00
AP nouvelles	4 872 856,00	1 717 856,00
Total des Autorisations de programme cumulées nettes après le vote du BS	1 212 758 659,10	720 113 382,61

Les montants de **1 211,76 M€** en dépenses et **720,11 M€** en recettes représentent les autorisations de programme en cours après le vote du présent budget supplémentaire, nettes des liquidations intervenues jusqu'au 31 décembre 2013.

Le tableau suivant retrace le détail de la situation des autorisations programmes en cours par mission, en dépenses.

Missions	Libellés	Stock net après CA 2013	BS 2014	Stock net après BS 2014
05000	Systèmes et technologies de l'information	316 813,44	200 000,00	516 813,44
10000	Ressources humaines	97 528,09	0,00	97 528,09
12000	Achats	75 110,32	0,00	75 110,32
13000	Immobilier, logistique et transports	320 490,67	0,00	320 490,67
21000	Patrimoine et architecture	3 689 389,51	0,00	3 689 389,51
30000	Familles et petite enfance	8 608 158,83	0,00	8 608 158,83
34000	Action sociale, enfance et santé	38 346 768,59	-4 037 597,85	34 309 170,74
40000	Affaires culturelles	804 924,63	-70 620,13	734 304,50
50000	Finances	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	316 007,40	0,00	316 007,40
60000	Urbanisme	0,00	0,00	0,00
65000	Logement et habitat	670 266,84	-9 617,96	660 648,88
80000	Affaires scolaires	139 321 507,21	1 113 867,87	140 435 375,08
88000	Jeunesse et sports	38 803,15	0,00	38 803,15
Missions organiques		198 605 768,68	-2 803 968,07	195 801 800,61
90000	Dons et legs	0,00	17 856,00	17 856,00
90001	Etudes	965 063,36	-103,47	964 959,89
90002	Grands projets de renouvellement urbain	78 805 425,40	0,00	78 805 425,40
90003	Action en faveur des personnes handicapées	168 078,31	0,00	168 078,31
90004	Opérations sous mandat	4 666 287,00	0,00	4 666 287,00
90005	Schéma directeur informatique	4 541 392,92	-200 000,00	4 341 392,92
90006	Compte foncier	2 049 359,61	1 500 000,00	3 549 359,61
90007	Avances de trésorerie	3 344 388,00		3 344 388,00
90010	Subventions d'équipement	918 561 997,39	972 113,97	919 534 111,36
90011	Avances sur marchés	1 565 000,00	0,00	1 565 000,00
Missions transversales		1 014 666 991,99	2 289 866,50	1 016 956 858,49
TOTAL GENERAL		1 213 272 760,67	-514 101,57	1 212 758 659,10

Les crédits de paiement

Les variations des inscriptions proposées au présent budget supplémentaire représentent 88,20 M€ :

- 2,41 M€ d'opérations réelles supplémentaires ;
- 83,02 M€ correspondant à la reprise du besoin de financement de la section d'investissement à l'issue du compte administratif 2013 ;
- 2,42 M€ d'opérations d'ordre entre sections, équilibrées en recettes de fonctionnement ;
- 0,35 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, équilibrées en recettes.

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES		85 430 895,56	64 664 631,49
204	Subventions d'équipement versées	3 555 978,00	-
20	Immobilisations incorporelles	23 375,71	-
21	Immobilisations corporelles	14 715,81	-
23	Immobilisations en cours	4 461 933,93	-
27	Autres immobilisations financières	-	625 834,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 352 000,00	2 000 000,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	76 022 892,11	-
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		62 038 797,49
OPERATIONS D'ORDRE		2 767 856,00	23 534 120,07
021	Virement de la section de fonctionnement	-	20 984 120,07
040	Opérations d'ordre de transfert	2 417 856,00	2 200 000,00
041	Opérations à l'intérieur de la section	350 000,00	350 000,00
TOTAL GENERAL		88 198 751,56	88 198 751,56

En complément de la présentation par chapitres, le tableau suivant présente la répartition des inscriptions par direction :

Directions	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES	85 430 896	64 664 631
Affaires scolaires	3 852 000	
Action sociale, enfance et santé		2 625 834
Familles et petite enfance	1 000 000	
Finances (Services communs)	80 578 896	62 038 797
OPERATIONS D'ORDRE	2 767 856	23 534 120
Action sociale, enfance et santé	17 856	
Finances (Services communs)	2 750 000	23 534 120
TOTAL GENERAL	88 198 752	88 198 752

Opérations réelles

Dépenses

Dépenses réelles

Les dépenses réelles (85,43 M€) se composent de 2,41 M€ d'inscriptions additionnelles et de 83,02 M€ de réinscriptions obligatoires issues du résultat, dont 7,00 M€ de restes à réaliser et 76,02 M€ de reprise du déficit cumulé de la section d'investissement.

AFFAIRES SCOLAIRES 3,85 M€

2,5 M€ sont dédiés à l'avancée des travaux d'aménagement et de rénovation des collèges.

S'y ajoute 1,35 M€ de dépenses sur comptes de tiers.

FAMILLES ET PETITE ENFANCE 1 M€

1 M€ est inscrit au titre des travaux dans les équipements de la PMI.

Mouvements financiers

FINANCES..... 80,58 M€

Les inscriptions consistent principalement en la reprise du résultat de l'exercice antérieur, qui est réalisée au budget supplémentaire.

Recettes

Recettes réelles

ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ..... 2,63 M€

Les recettes réelles correspondent à 2 M€ sur les comptes de tiers de l'opération David d'Angers, assortis de 0,63 M€ de remboursement du CASVP.

Mouvements financiers

FINANCES..... 62,04 M€

Les recettes inscrites correspondent à la couverture d'une partie du besoin de financement issu du compte administratif 2013 par l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement, où le même montant est inscrit en dépenses.

Le besoin de financement demeure alors de 20,98 M€, pour une couverture par l'autofinancement volontaire.

Opérations d'ordre

Les crédits d'ordre représentent une inscription de 2,77 M€ en dépenses et 23,53 M€ en recettes, équilibrés à l'intérieur de la section d'investissement ou avec la section de fonctionnement ; ils ne donnent pas lieu à décaissement réel.

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS D'ORDRE		2 767 856	23 534 120
021	Virement de la section de fonctionnement	-	20 984 120
040	Opérations d'ordre de transfert	2 417 856	2 200 000
041	Opérations à l'intérieur de la section	350 000	350 000

Opérations d'ordre de transferts entre section

Les reprises sur amortissements sont ajustées de 2,4 M€ et les reprises sur legs de 0,02 M€. Elles font l'objet d'une inscription en recettes sur la section de fonctionnement.

La dotation aux amortissements est augmentée de 2,2 M€, correspondant à une variation du même montant sur les dépenses de fonctionnement.

Opérations patrimoniales

Les mouvements d'ordre équilibrés à l'intérieur de la section représentent 0,35 M€ pour la réintégration patrimoniale des frais d'études et d'insertion.

Virement de la section de fonctionnement

L'autofinancement volontaire de la section de fonctionnement, dégagé à hauteur de 20,98 M€, assure l'équilibre de la section d'investissement en couvrant le besoin de financement.

2^{ème} Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Voté à la séance du Conseil de décembre 2013, le budget primitif de fonctionnement du Département s'établit à 3 190,88 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées au présent budget supplémentaire s'élèvent à 46,51 M€.

Les mouvements sont les suivants :

en recettes :

- participation de la Ville à l'équilibre du budget du Département + 44,09 M€
- subventions transférables + 1,90 M€
- reprises sur dotations + 0,50 M€
- legs + 0,02 M€

+ 46,51 M€

en dépenses :

- charges à caractère général, dont 1,86 M€ au titre des RAR + 5,93 M€
- autres charges de gestion courante, dont 0,19M€ au titre des RAR + 2,54 M€
- insertion, dont 1,42 M€ au titre des RAR + 11,86 M€
- atténuations de produits (péréquation) + 2,21 M€
- participations + 0,38 M€
- charges exceptionnelles + 0,40 M€
- dotations + 2,20 M€
- autofinancement + 20,98 M€

+ 46,51 M€

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour le budget supplémentaire du Département sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	BP 2014	Variation du BS 2014	Montant nouveau budget 2014
FISCALITE	2 041 427 221	0	2 041 427 221
Impôts directs locaux	1 153 543 037	0	1 153 543 037
Impôts indirects	887 884 184	0	887 884 184
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	65 748 314	0	65 748 314
Concours de l'Etat	737 769	0	737 769
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	0	0	0
<i>Dotations de compensation</i>	737 769	0	737 769
Autres participations	65 010 545	0	65 010 545
CONTRIBUTION D'EQUILIBRE DE LA VILLE	619 060 318	44 090 558	663 150 876
AUTONOMIE	14 000 000	0	14 000 000
INSERTION	270 067 554	0	270 067 554
PRODUITS D'EXPLOITATION	101 209 943	0	101 209 943
Produits des services, du domaine et ventes diverses	580 000	0	580 000
Autres produits de gestion courante	100 629 943	0	100 629 943
PRODUITS FINANCIERS	1 161 701	0	1 161 701
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 010 000	72 617 856	79 627 856
ATTENUATION DE CHARGES	495 000	0	495 000
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	70 700 000	-70 200 000	500 000
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	0	0
TOTAL	3 190 880 051	46 508 414	3 237 388 465

L'inscription de 46,51 M€ proposée en recettes au budget supplémentaire 2014 résulte des mouvements suivants :

Sur le chapitre 042 relatif aux opérations d'ordre équilibrées entre sections de fonctionnement et d'investissement, une inscription de 2,42 M€ supplémentaires est proposée. 0,50 M€ est dédié à la reprise des amortissements, 0,02 M€ à la comptabilisation d'un legs au profit d'un pupille du Département et 1,90 M€ à la reprise des subventions transférables, versées par l'Etat et ayant vocation à financer des opérations d'investissement spécifiques comme le logement social.

Par ailleurs, une régularisation interne au chapitre 042, neutre d'un point de vue budgétaire, est réalisée à la demande de la Direction régionale des finances publiques : l'imputation de subventions transférables est modifiée avec un mouvement de -70,70 M€ en reprises sur amortissements et provisions et +70,70 M€ en produits exceptionnels.

Compte-tenu de ces mouvements, il est proposé une majoration de 44,09 M€ à la contribution d'équilibre versée par le budget de la Ville.

TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions retenues en dépenses pour le budget supplémentaire du Département sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	BP 2014	Variations BS 2014			Montant des crédits ouverts 2014
		BS proprement dit	restes à réaliser de 2013	Variation totale	
CHARGES DE PERSONNEL (y compris contrats d'avenir)	233 400 000	0		0	233 400 000
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65	889 163 651	6 422 385	2 048 548	8 470 933	897 634 584
Charges à caractère général	103 891 336	4 068 035	1 862 137	5 930 172	109 821 508
Autres charges de gestion courante	785 272 315	2 354 350	186 411	2 540 761	787 813 076
<i>Aides sociales (hors subventions)</i>	<i>685 486 158</i>	<i>369 000</i>		<i>369 000</i>	<i>685 855 158</i>
<i>Subventions de fonctionnement</i>	<i>33 949 900</i>	<i>0</i>		<i>0</i>	<i>33 949 900</i>
<i>Dotation de fonctionnement des collèges</i>	<i>19 997 870</i>	<i>525 000</i>		<i>525 000</i>	<i>20 522 870</i>
<i>Fonds de solidarité logement</i>	<i>19 850 000</i>	<i>0</i>		<i>0</i>	<i>19 850 000</i>
<i>Autres charges de gestion courante</i>	<i>25 988 387</i>	<i>1 460 350</i>	<i>186 411</i>	<i>1 646 761</i>	<i>27 635 148</i>
PARTICIPATIONS	397 284 571	383 152		383 152	397 667 723
STIF	374 544 000	-526 848		-526 848	374 017 152
Caisses des écoles	4 451 811	910 000		910 000	5 361 811
Enseignement privé	18 288 760	0		0	18 288 760
AUTONOMIE	134 842 000	0		0	134 842 000
INSERTION	387 400 000	10 435 500	1 421 510	11 857 010	399 257 011
CHARGES FINANCIÈRES	100 000	0		0	100 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 774 600	400 000		400 000	3 174 600
ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 023 595 229	2 213 199		2 213 199	1 025 808 428
PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	35 000 000	20 984 120		20 984 120	55 984 120
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	85 100 000	2 200 000		2 200 000	87 300 000
DÉPENSES IMPRÉVUES	2 220 000	0		0	2 220 000
TOTAL	3 190 880 051	43 038 356	3 470 058	46 508 414	3 237 388 465

L'inscription de 46,51 M€ intègre les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2013 pour une somme de 3,47 M€ inscrits à hauteur de :

- 1,86 M€ au chapitre 011 (charges à caractère général),
- 0,19 M€ au chapitre 65 (autres charges de gestion courante),
- 1,42 M€ au chapitre 017 (RSA).

Les restes à réaliser correspondent à des dépenses engagées juridiquement mais non mandatées, et n'ayant pu être rattachées à l'exercice 2013. Leur montant est constaté au compte administratif, et réinscrit au budget supplémentaire.

Les variations proposées dans le cadre du budget supplémentaire, hors RAR, atteignent un montant de 43,04 M€.

Les charges à caractère général augmentent de 4,07 M€, dont 3,20 M€ supplémentaires pour l'aide sociale à l'enfance, dont les dépenses d'intérim (éducateurs et infirmiers appelés en renfort pour le suivi particulier de jeunes ayant de graves troubles du comportement).

Les dépenses d'aide sociale progressent de 10,80 M€. Il est proposé d'inscrire :

- 10,44 M€ au titre des dépenses d'insertion, dont 10,00 M€ supplémentaires au titre du RSA, sous l'effet de la progression du nombre de bénéficiaires, et 0,44 M€ au titre de créances de RMI non recouvrées et sollicitées par la Caisse d'Allocations Familiales.
- 0,37 M€ supplémentaire sur les autres charges de gestion courante relatives à l'aide sociale. Celles-ci connaissent une progression sous l'effet conjugué :
 - de l'augmentation de 7,50 M€ des frais d'hébergement des personnes handicapées au titre de l'ouverture de nouveaux établissements, et du réajustement de 0,08 M€ des allocations d'installation versées aux assistantes maternelles bénéficiant d'un agrément ;
 - de moindres dépenses, dont : -3,21 M€ sur les frais d'hébergement pour personnes âgées, ces dépenses connaissant une tendance à la baisse depuis le début de l'année 2014 ; - 2,20 M€ pour la prise en charge hôtelière de l'aide sociale à l'enfance notamment grâce au nouveau dispositif de réservation par le Samu Social de chambres d'hôtels pour des familles avec enfants ; -0,90 M€ sur les allocations à la famille et à l'enfance et -0,90 M€ sur les frais périscolaires de l'aide sociale à l'enfance afin d'ajuster les prévisions des dépenses pour l'année 2014 à l'exécution constatée au CA 2013.

Les autres charges de gestion courante hors dépenses sociales progressent de 1,99 M€. Il est proposé d'inscrire :

- 0,53 M€ pour la dotation de restauration des collèges disposant d'un service de restauration autonome afin de tenir compte du niveau de consommation 2013 et d'intégrer l'impact de la baisse des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2014 ;
- 1,46 M€ pour les autres charges de gestion courante dont 1,20 M€ servant à couvrir des admissions en non-valeur.

Il est proposé de majorer les participations de 0,38 M€, en inscrivant :

- 0,91 M€ supplémentaires pour les subventions aux caisses des écoles, pour les dépenses de restauration des collèges ;
- une baisse de 0,53 M€ de la contribution versée au Syndicat des Transports d'Ile-de-France, correspondant à la différence entre le montant initialement prévu et le montant désormais connu pour 2014, soit 374,5 M€.

Les atténuations de produits sont majorées de 2,21 M€, essentiellement pour prendre en compte l'ajustement du Fonds de solidarité pour les Départements de la Région Ile-de-France (FDRIF) de 1,60 M€.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 2,20 M€.

S'agissant des charges exceptionnelles, l'inscription de 0,40 M€ porte sur des titres annulés sur exercice antérieur.

Les restes à réaliser du Département en fonctionnement représentent 3,47 M€.

Compte-tenu de ces mouvements, l'autofinancement volontaire peut être augmenté de 20,98 M€, permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, tel que constaté au compte administratif 2013.